

Le 22 février 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-01-26 – Lettre réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 janvier dernier, concernant le montant total des subventions accordées à la Société des arts technologiques pour la création et la diffusion de l'œuvre *Re-génération*, présentée dans le cadre de la COP21 à Paris en décembre 2015. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Information à SAGIR au 21 janvier 2016 – Subvention versée à la Société des arts technologiques (SAT), 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Mathilde Gagnon, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [mathilde.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:mathilde.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)

MDELCC - FONDS VERT  
 COP21 - DÉCEMBRE 2015  
 INFORMATION À SAGIR AU 21 JANVIER 2016

SUBVENTIONS						
VERSÉES						
Nom fournisseur	Dt facture	Desc	Montant payé	Solde à payer - BC	source de financement	
SAT Société des arts technologiques	21-déc-2015	Entente de visibilité avec la Société des arts technologiques: Production et la diffusion d'un spectacle en trois dimensions dans le cadre de la 21e Conférence des Parties à Paris	160 000,00	40 000,00	9.1 - Partenariats internationaux du Québec	PACC